

Armories de communes vaudoises : Chavannes p. Renens

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'existence et sa longue maladie ne lui ont pas permis d'utiliser complètement.

Le défunt fut ainsi un chercheur infatigable, un homme dévoué, serviable, très bienveillant et généreux. Il aimait à recevoir — et bien recevoir — ses confrères et amis dans sa maison de Chardonne et, plus tard, dans sa magnifique villa sous Corseaux, au bord du lac qu'il aimait. C'est là qu'il habita de préférence jusqu'au jour où la maladie le décida à se fixer tout à fait à Vevey.

Tous ceux qui l'ont connu en conserveront toujours le plus vivant et le meilleur souvenir.

Eug. M.

ARMOIRIES DE COMMUNES VAUDOISES



CHAVANNES p. Renens.

De gueules au chef d'argent à une arche de pont de sable, maçonnée d'argent, brisé en chef d'un trochet de trois cerises de sable tigées de sinople brochant sur le tout et des trois lettres C H V de sable posées sur le chef.

Ces armes rappellent que jadis les hommes de Chavannes marchaient sous la bannière du Pont, une des cinq bannières de Lausanne. Les trois cerises signifient que Chavannes est le pays d'origine de la *guigne de Chavannes* nommée vulgairement *cœur de pigeon*. Ces armes ont été proposées et adoptées en 1905 par l'érudit et intelligent ancien syndic *Lucien Menétrey*.

C'est, en effet, pendant la période de 1903 à 1911 que la commune de Chavannes s'est développée d'une façon merveilleuse : Création de l'avenue de la Gare, amenée de l'électricité, des eaux, du gaz, hydrantes, service contre l'incen-

die, plan d'extension, poterie moderne, marché-couvert transformé en dépôt des rouleaux compresseurs de l'Etat, et l'Ecole de céramique ; tout ce travail a été opéré pendant la féconde période administrative de cet actif magistrat.

Dès lors tout est rentré dans le calme.

L. M.

PETITE CHRONIQUE

La *Revue historique vaudoise* a publié en 1900, pp. 87-91, sous le titre *Un vieux chemin*, quelques renseignements au sujet d'une carrière de tuf que l'on avait exploitée au moyen âge dans la gorge de Covatannaz. Un chemin dont on voit encore quelques traces, permettait d'atteindre cette carrière à partir du village de Vuiteboëuf. Ces renseignements sont confirmés par un document du 29 septembre 1714. Des réparations importantes devant être faites à ce moment là au château d'Yverdon, le bailli de cette ville ordonna que l'on exploitât les matériaux nécessaires dans la tuffière de Covatannaz et demanda que, pour en faciliter le transport, on rétablît le chemin qui avait existé autrefois à cet endroit. Le document dont il s'agit ici a été publié dans le *Journal d'Yverdon* du 8 novembre 1919 par notre collaborateur, M. R. Campiche.

— Le service communal des archives de Sainte-Croix a adopté récemment une initiative qui mériterait d'être examinée dans la généralité de nos communes. Un citoyen, intelligent et dévoué, avait expliqué de quelle manière, par le versement des papiers particuliers et de ceux des sociétés locales, les archives pourraient prendre une importance et une valeur plus grandes en devenant non seulement le dépôt des documents officiels de la commune, mais celui de la communauté, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Il a été créé en conséquence, dans le catalogue des archives de Sainte-Croix, deux divisions nouvelles : l'une pour les papiers des familles et l'autre pour les registres et les documents appartenant ou ayant appartenu à des sociétés.